

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 27 AOUT 2018 à 20 HEURES**

### **COMPTE-RENDU**

**Présents** : MM. et M<sup>mes</sup> Francis SIGOIRE, Nathalie PELLET, Yves MEYER, Béatrice MASSON, Claire GOMEZ, Eliane BAZIN, Maryse JULIEN, Danielle LERICHE, Rachida MALTOUF, Norbert MANUEL, Jean-Christophe SOINNE, Dominique CALAIS, Magali RIBEIRO.

**Absents excusés** : MM. et M<sup>mes</sup> Jacques PIOT, Annie CLAIR (pouvoir à Béatrice MASSON), Dam CA (pouvoir à Eliane BAZIN), Marie-Jo DAVID (pouvoir à Claire GOMEZ), Julien GOUTEYRON, Romain JARJAVAL, Sylvain LASSABLIERE (pouvoir à Yves MEYER), Rémi MAURICE (pouvoir à Francis SIGOIRE), Jacques RABELLINO, Ysabel LANNEZ.

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie l'assemblée pour sa présence.

M<sup>me</sup> Béatrice MASSON se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### **1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mai 2018**

Monsieur le Maire remercie Madame Claire GOMEZ pour avoir dressé la trame du compte-rendu de la séance du 28 mai 2018, ainsi que les adjoints et conseillers qui ont contribué à la finalisation de celui-ci.

Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, sur le contenu de ce compte rendu.

#### **2/ Décisions modificatives n°01/2018**

Monsieur le Maire précise que, dans le tableau des modifications sur le budget de fonctionnement, apparaissent le Contrat Enfance Jeunesse (Crèche+ Relais d'assistants maternels) de 35 000 €, la dotation de l'Etat pour les Temps d'Activités Périscolaires de 5 533 €.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur les décisions modificatives qui lui ont été présentées.

### **3/ Remboursement de frais médicaux**

Un agent a dû régler des frais médicaux (36 €) pour une consultation concernant le domaine professionnel.

Il est demandé au Conseil d'accorder le remboursement de ces frais.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour effectuer ce remboursement.

### **4/ Subvention Centenaire de l'Armistice 1918**

L'Association des Anciens Combattants de notre commune organise le 11 novembre prochain une manifestation commémorative du Centenaire de la signature de l'Armistice de la première guerre mondiale, dont un concert à Montluel avec 2 chorales En pl'Ain Chœur et du Bugey.

L'objectif est de récolter des fonds destinés aux Pupilles de la Nation.

Il est demandé au Conseil d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Association pour assurer les frais de gestion de l'événement.

Le Conseil donne son accord pour le versement d'une subvention de 200 €, M. Yves MEYER (membre du comité Directeur de l'Association) ne prenant pas part au vote.

### **5/ Convention Lilô**

M<sup>me</sup> Claire GOMEZ, maire-adjointe déléguée aux affaires scolaires, présente au conseil les conditions de la convention avec le centre aquatique LILÔ pour l'accueil des enfants de grande section de maternelle et de cours préparatoire.

Les sorties LILÔ se dérouleront du 24 septembre au 21 décembre 2018 et du 1<sup>er</sup> avril au 28 juin 2019, soit 11 séances par groupe et concerneront :

- 2 groupes de CP (2 créneaux le jeudi, de 9h40 à 10h20),
- 2 groupes de GS (2 créneaux le vendredi, de 9h40 à 10h20).

Chaque groupe de 25 à 30 élèves (encadré par les enseignants et parents accompagnants) fera l'objet d'une facturation par LILÔ d'un montant de 83,10 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature par Monsieur le Maire de la convention avec le centre aquatique, et le règlement des frais de transport à la société Tourisme Guderzo qui a été retenue pour assurer le transport des élèves.

## **6/ Demande de subvention à l'Agence de l'Eau**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de restructuration du réseau d'eau potable "Chânes - phase 2" (conduite de transfert entre la station de pompage de Chânes et le carrefour de La Petite Dangereuse) sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau.

Aussi, afin de percevoir ces éventuelles subventions, il convient :

- de valider la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude, ...),
- de valider le montant hors taxes de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- de solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la totalité de l'opération "Chânes - Phase 2" (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude dans le dossier de demande de subvention),
- valide le montant de l'opération de 350 407,50 € HT, et les modalités financières de cette dernière,
- valide l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération "Chânes - Phase 2"
- sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour le financement de l'opération.

## **7/ Adhésion au groupement de commandes pour le Règlement Général de Protection des Données Personnelles (RGPD)**

Depuis le 25 mai 2018, le RGPD doit être mis en place. Il consiste à sécuriser l'accès aux données que nous manipulons.

Tous les documents (Etat Civil, archives, ...) doivent être sécurisés.

Sous la houlette de la 3CM, une étude va être faite pour une mutualisation de frais de mise en place. Un référent sera nommé.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son autorisation pour l'étude et l'adhésion au groupement de commandes.

## **8/ Rapport Assemblée Spéciale des Communes actionnaires SEMCODA 2017**

Monsieur le Maire rappelle que notre commune figure parmi les actionnaires de la SEMCODA.

L'article L1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte ».

Le rapport annuel de gestion de la SEMCODA pour l'année 2017 est mis à la disposition du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport de gestion et des résultats de la SEMCODA pour l'année 2017.

### **9/ Participation au fonctionnement du RASED Montluel**

Monsieur le Maire rappelle l'accord passé pour la participation financière aux actions de l'Antenne de Montluel du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED).

Il précise que ce dispositif a permis, durant l'année scolaire 2016-2017, d'apporter assistance à 79 élèves de notre commune en difficultés scolaires.

Il invite le Conseil à accepter le versement d'une aide de 429 euros, correspondant aux interventions réalisées dans le cadre du dispositif, au titre de l'année 2018.

Monsieur le Maire expose que le versement de la subvention a été omis en 2017 ; son montant s'élevait à 429 euros.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur le versement de notre participation pour les années 2017 et 2018, et autorise Monsieur le Maire à mandater la somme de 858 euros correspondante.

### **10/ Convention d'adhésion à la nouvelle plateforme de dématérialisation proposée par le Centre de Gestion de l'Ain**

Considérant que la commune souhaite poursuivre le processus de télétransmission de ses actes et budgets à l'Etat,

Monsieur le Maire rappelle que la convention de télétransmission avec les services de l'Etat arrive à son terme le 31 août 2018 et que le Centre de Gestion de l'Ain, suite à un appel d'offres, a changé de prestataire pour sa plateforme de dématérialisation.

En conséquence, une nouvelle délibération est nécessaire pour reconduire la convention et modifier le dispositif homologué choisi par le Centre de Gestion.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs, notamment, la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention du CDG01.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- d'approuver les conventions et toutes pièces s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de reconduction de la télétransmission des actes avec la Préfecture de l'Ain, représentant de l'Etat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain.

## **11/ Convention Etudes de stationnement**

Madame Béatrice MASSON, maire-adjointe, expose au Conseil que les communes de Béligneux et de Balan souhaitent réaliser une opération d'aménagement de la place de la Valbonne, suite à la fermeture du passage à niveau N°20 ainsi que des abords de la gare de la Valbonne.

Une étude préalable est actuellement réalisée par l'Atelier du Triangle, qui propose qu'une analyse urbaine des déplacements et des stationnements soit engagée.

Cette étude pourrait être effectuée par l'école APMS (Apprentissage et Perfectionnement aux Métiers du Stationnement) pour un coût de 4 560 € HT, soit **2 280 € HT** à la charge de chaque commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition présentée par APMS,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

## **12/ Tableau des effectifs**

M. le Maire présente les ajustements du tableau des emplois et des effectifs pour la rentrée 2018/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le tableau modifié des effectifs tel que proposé,
- autorise Monsieur le Maire à réaliser les recrutements nécessaires et à signer les contrats et tous documents afférents.

## **13/ Echos des commissions**

### **Commission bâtiments (Yves Meyer)**

Les travaux d'accessibilité se terminent (Clos bouliste, écoles, bibliothèque).

### **Commission scolaire (Claire Gomez)**

La rentrée aura lieu le 3 septembre avec les horaires suivants :

- Maternelle : 8h30-12h00/13h30-16h00
- Elémentaire: 8h35-12h05/13h35-16h05

La séance est levée à 21h20.